

Construction d'un bâtiment administratif de conception en bois sur le site de Grangeneuve

(Dépôt)

Nous demandons au Conseil d'Etat de présenter un rapport au Grand Conseil sur l'opportunité de construire un bâtiment administratif de conception en bois sur le site de Grangeneuve; cela afin d'y loger le service des forêts et de la faune, le service de l'agriculture, voire le service de l'environnement.

(Développement)

Depuis quelques années déjà, une partie du Grand Conseil fribourgeois s'inquiète du peu d'utilisation du bois comme matière première renouvelable dans les diverses constructions publiques de notre canton.

Si on se réfère aux réponses données par le Conseil d'Etat aux diverses questions posées par les députés sur l'utilisation du bois, on constate que l'exécutif cantonal en est conscient. Il s'engage d'ailleurs dans son programme législatif 2002-2006 à promouvoir l'utilisation du bois comme matière première renouvelable et écologique, tant comme matériaux de construction que comme source d'énergie, en particulier dans les constructions où l'Etat est partie prenante.

En parallèle, dans le même programme législatif, le Conseil d'Etat informe qu'en terme de politique immobilière, il entend augmenter la part des bâtiments qu'il occupe en qualité de propriétaire.

Les postulants font la corrélation entre ces deux objectifs et demandent au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de:

- construire un bâtiment administratif de conception en bois sur le site de Grangeneuve,
- réunir le service des forêts et de la faune, le service de l'agriculture, voire le service de l'environnement dans ce nouveau bâtiment.

Le but de cette construction en bois serait d'en faire un exemple pour les collectivités et pour la population et ainsi d'être une vitrine pour la filière du bois de notre canton. D'autre, part, elle permettrait de réunir à Grangeneuve, haut lieu des professions de l'agriculture et de la nature, des services qui sont actuellement dans des locaux loués pour près d'un demi-million de francs pas année.

(Sig.) Gilles Schorderet et Hans-Rudolf Beyeler, députés